

PRÉAVIS N° 218

AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux de l'exercice 2014

Délégué municipal : M. Claude Uldry

Nyon, le 4 mai 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons les comptes de la Commune pour l'année 2014.

Les comptes de l'exercice 2014 se soldent par un **résultat excédentaire de CHF 1'269'758.-**. Il est supérieur aux attentes puisque le budget 2014 prévoyait un résultat déficitaire de CHF 5'217'007.-.

Les éléments qui permettent d'expliquer cette différence sont les suivants :

- **Les recettes fiscales plus élevées que prévu**

Cette année encore, les recettes fiscales ont été plus élevées qu'attendu. Elles sont supérieures de CHF 5,9 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart est principalement lié à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (+ CHF 3,8 millions), et à l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+ CHF 1,9 million). Ces bons résultats sont autant d'éléments encourageants qui viennent confirmer la vitalité et le dynamisme économique de notre ville et de notre région. Il est néanmoins important de souligner qu'une part importante de ces produits d'impôts est encore due à des années fiscales antérieures, rendant ces recettes exceptionnelles et difficiles à anticiper pour les prochaines années.

- **Des charges maîtrisées**

La Municipalité constate avec satisfaction que les charges peuvent être considérées comme bien maîtrisées. En effet, les chapitres dont elle a la maîtrise (le groupe 30 lié aux salaires, le 31 relatif aux acquisitions de biens, services et marchandises¹, et le 36 afférent aux subventions) respectent tous les crédits qui avaient été accordés dans le cadre du budget.

C'est l'illustration selon elle que le système d'enveloppes budgétaires, mis en place depuis plusieurs années maintenant, a fait ses preuves et évite de mener à une utilisation excessive des budgets par les services communaux dans le but d'éviter des diminutions les années qui suivent.

Cette maîtrise des charges sous contrôle de la Ville est également le fruit de la vérification budgétaire mise en place ; notamment en lien avec la volonté de compenser les dépassements, et donc de rester dans l'enveloppe budgétaire dévolue aux services. Les critères permettant un dépassement de crédit sans compensation restent très limitatifs.

Ces éléments permettent de boucler les comptes 2014 sur un résultat positif, et ce malgré des charges liées à la péréquation et à la facture sociale en hausse entre 2013 et 2014. Une provision de 1 million de francs a également pu être réalisée en vue de l'acquisition future de terrains par la Ville.

¹ Sous déduction des achats d'eau, d'électricité et de gaz.

2. Comptes de fonctionnement

Résultat comptable de l'exercice 2014

Le résultat comptable de l'exercice 2014 se présente comme suit :

Comptes 2014		Budget 2014	Comptes 2013
Charges	Revenus		
CHF	CHF	CHF	CHF
		<i>Compte de fonctionnement</i>	
192'889'198.-		Total des charges	184'868'276.-
	194'158'956.-	Total des revenus	186'267'545.-
		Excédent de charges	
1'269'758.-		Excédent de revenus	1'399'269.-

Les charges totales s'élèvent à CHF 192'889'198.-, soit une augmentation de CHF 1'784'536.- par rapport au budget. Les recettes totales s'élèvent quant à elles à CHF 194'158'956.-, soit CHF 8'271'301.- de plus que les recettes budgétisées. Le résultat final présente ainsi un excédent de revenu de CHF 1'269'758.-.

Il convient de préciser qu'une affectation au fonds de réserve *Achat futur de terrains* d'un montant de 1 million de francs a été réalisée au moment du bouclage des comptes. Cette affectation au fonds de réserve est détaillée dans le chapitre *Attribution aux fonds de réserve* ci-dessous.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est égal aux charges courantes moins les revenus courants. Les charges courantes correspondent aux charges totales moins les amortissements (33), les attributions aux fonds de réserve (38) et les imputations internes (39). Les revenus courants sont égaux aux revenus totaux moins les prélèvements sur les fonds de réserve (48) et les imputations internes (49). Un chiffre négatif signifierait que la Commune devrait emprunter pour financer ses dépenses courantes.

Les chiffres sont présentés dans le tableau ci-après :

Comptes 2014		Comptes 2013	Budget 2014
CHF		CHF	CHF
	<i>Comptes de fonctionnement</i>		
-160'918'650.-	Total dépenses courantes	-149'143'756.-	-163'401'830.-
176'354'122.-	Total recettes courantes	170'694'822.-	169'662'262.-
15'435'472.-	Résultat opérationnel	21'551'067.-	6'260'432.-
-11'787'785.-	Amortissements	-11'375'287.-	-11'451'411.-
-6'231'814.-	Attributions Fds de réserve	-10'322'805.-	-1'396'679.-
3'853'885.-	Prélèvements Fds de réserve	1'564'294.-	1'370'651.-
1'269'758.-	Excédent de revenus	1'399'269.-	
	Excédent de charges		-5'217'007.-

NYON · PRÉAVIS N° 218 AU CONSEIL COMMUNAL

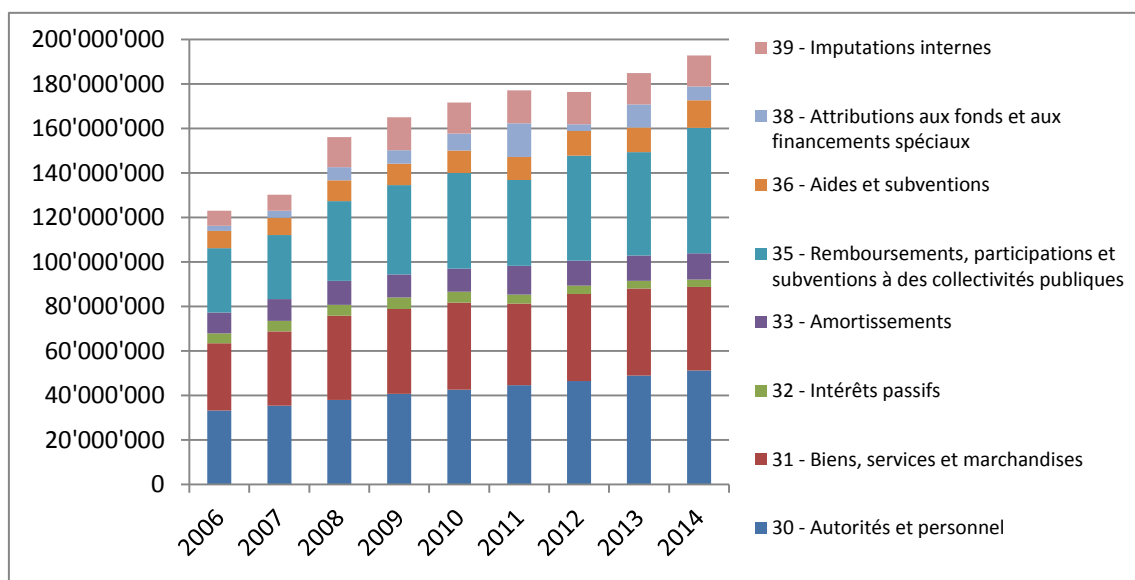
Le résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) est confortable, avec un montant de plus de CHF 15,4 millions de francs. Cela signifie que la Ville de Nyon est capable de financer l'entier de ses charges de fonctionnement sans recourir à l'endettement. Cela démontre également qu'une bonne partie des investissements ont pu être autofinancés cette année.

Il est néanmoins nécessaire de préciser que ce résultat opérationnel positif est dû en grande partie à des revenus fiscaux issus des années antérieures, et doivent donc être considérés comme exceptionnels. Il ne permet pas sur le long terme de prévoir le financement de l'ensemble des investissements prévus sans recourir à l'emprunt.

Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Comptes 2014 CHF	Comptes 2013 CHF	Variations par rapport aux comptes 2013 %	Budget 2014 CHF
Autorités et personnel	51'172'225.-	48'896'374.-	+ 4.7	51'889'470.-
Biens, services et marchandises	37'563'342.-	39'152'242.-	- 4.1	39'703'935.-
Intérêts passifs	3'355'127.-	3'440'537.-	- 2.5	3'621'200.-
Amortissements	11'787'785.-	11'375'287.-	+ 3.6	11'451'411.-
Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques	56'426'241.-	46'442'379.-	+ 21.5	55'460'939.-
Aides et subventions	12'401'716.-	11'212'224.-	+ 10.6	12'716'285.-
Attributions à fonds de réserve et financements spéciaux	6'231'814.-	10'322'805.-	- 39.6	1'396'679.-
Imputations internes	13'950'949.-	14'026'429.-	- 0.5	14'854'742.-
Total	192'889'198.-	184'868'276.-	+ 4.3	191'104'662.-

Le graphique ci-après présente l'évolution des charges de fonctionnement par nature :



NYON · PRÉAVIS N° 218 AU CONSEIL COMMUNAL

Les principaux écarts entre les comptes et le budget sont commentés ci-dessous.

Autorités et personnel

En préambule, il y a lieu de rappeler que plusieurs préavis, ayant été acceptés entre la fin de la procédure budgétaire et le début de l'année 2014, ont eu des effets sur les charges salariales 2014 alors que celles-ci n'avaient pas été budgétisées.

Il s'agit des préavis suivants :

- N° 125 du 19 août 2013 pour la mise en place de mesures visant à prioriser les lignes de transports publics. Crédit accordé en lien avec les salaires et charges sociales : CHF 44'650.- ;
- N° 133 du 23 septembre 2013 concernant l'évaluation des fonctions et la révisions de l'échelle des traitements. Crédit accordé en lien avec les salaires et charges sociales : CHF 94'800.- ;
- N° 149 du 6 janvier 2014 concernant la maintenance et l'exploitation informatique. Crédit accordé en lien avec les salaires et charges sociales : CHF 125'000.- ;
- N° 161 du 23 avril 2014 concernant l'extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) du Grand T'Etraz. Crédit accordé en lien avec les salaires et charges sociales : CHF 124'600.-.

Dès lors, en additionnant les crédits supplémentaires ci-dessus au budget initial 2014, nous avons un budget « ajusté » qui s'élève à environ CHF 52,3 millions. Par conséquent nous avons un non-dépensé dans les comptes 2014 d'environ CHF 1,1 million. Ce montant est expliqué par un engagement progressif dans le temps des ETP octroyés par les préavis susmentionnés et par des postes temporairement vacants.

A noter que l'écart entre les comptes 2013 et 2014 est dû, en plus des nouveaux postes acceptés par le Conseil communal et des annuités statutaires, à la contribution supplémentaire consentie pour recapitaliser la Caisse intercommunale de pension (CIP), qui a débuté au 1^{er} janvier 2014 (CHF 814'700.- en 2014).

Biens, services et marchandises

Analysé de manière globale, ce chapitre enregistre plus de CHF 2,1 millions d'écart par rapport au budget 2014, ce qui laisse transparaître une bonne maîtrise des charges par la Municipalité. Il est cependant nécessaire de différencier les différentes rubriques qui constituent ce chapitre comptable pour être en mesure de fournir une analyse plus fine, à savoir :

- les achats d'eau, d'énergie et de combustible (rubrique 312). La variation de cette rubrique explique la plus grande partie de l'écart du chapitre 31. En effet, les achats de fluides ont été moins élevés que prévus. Ce phénomène est encore renforcé par une baisse du prix du gaz. Ainsi, ce sont près de CHF 2,5 millions de francs d'économies qui ont pu être réalisées par rapport au budget. Cependant, ces baisses de charges sont partiellement compensées par des baisses de recettes, comptabilisées dans la rubrique 43 - *Taxes, émoluments et produits de ventes* ;
- les enveloppes accordées pour entretenir les bâtiments, les routes, les canalisations, les espaces verts, les machines et le mobilier (rubriques 314 et 315) ont été respectées (- CHF 183'000.- par rapport au budget) ;
- quant aux autres dépenses composant le groupe 31 (achat de mobilier, matériel, honoraires, loyer et fermage, impôts et taxes payées) elles dépassent de CHF 450'000.- le budget 2014. Ce dépassement s'explique principalement par l'achat supplémentaire de produits alimentaires et le remboursement du loyer de locaux suite à l'augmentation du nombre d'heures de garde à la rubrique 761 (cf. préavis N° 189/2014 sur les crédits supplémentaires 2^e série au budget 2014) ; l'achat de matériel revendu à des particuliers par les Services industriels (compensés par des recettes) ; et par un dépassement des frais d'honoraires et d'expertise (3185). Néanmoins, les dépassements des comptes 3185 sont

NYON · PRÉAVIS N° 218 AU CONSEIL COMMUNAL

soit entièrement compensés (chapitre 200), soit ils ont été accordés par le Conseil communal par des préavis².

Intérêts passifs

Les intérêts passifs sont inférieurs aux prévisions budgétaires de CHF 266'073.-. La charge d'intérêts pour l'année 2014 est d'ailleurs inférieure à celle de 2013. Cela s'explique principalement par le renouvellement d'emprunts à des taux extrêmement bas, ainsi qu'à une bonne maîtrise de l'évolution de la dette.

Amortissements

L'ensemble du chapitre est supérieur de CHF 336'000.- par rapport au budget 2014. Cet écart s'explique par une augmentation des dossiers litigieux pouvant occasionner des pertes pour la Commune, et donc une augmentation des amortissements de créances par rapport à ce qui avait été prévu.

En outre, certains amortissements d'extensions des Services industriels avaient été budgétisés à un montant plus élevé par rapport aux amortissements réellement réalisés lors du bouclage.

Remboursements, participation, subventions à des collectivités publiques

Les rubriques liées à la péréquation intercommunale et à la participation à la facture sociale sont présentées ci-après :

Péréquation et facture sociale	Comptes 2014 CHF	Comptes 2013 CHF	Variation par rapport aux comptes 2013 en %	Budget 2014 CHF
PC à domicile et hébergement	7'570'551.-	7'465'645.-	+ 1.4	7'912'679.-
RI et participation cant. à l'assurance chômage	8'244'592.-	7'865'994.-	+ 4.8	8'031'779.-
Subventions et aides personnes handicapées	3'630'618.-	3'518'766.-	+ 3.2	3'553'345.-
Prestations pour la famille et autres prest. soc.	730'994.-	671'236.-	+ 8.9	877'496.-
Subventions primes d'assurance-maladie	2'088'144.-	1'913'417.-	+ 9.1	1'760'064.-
Bourses d'étude et d'apprentissage	963'282.-	988'158.-	- 2.5	1'110'818.-
Différentiel sur facture sociale de l'année précédente	853'837.-	-1'400'888.-		0.-
Facture sociale	24'082'018.-	21'022'328.-	+ 14.6	23'228'181.-
Participation fonds de péréquation directe	21'388'075.-	20'189'888.-	+ 5.9	20'497'870.-
Remboursements fonds péréquation directe	-13'757'477.-	-13'835'047.-	- 0.6	-13'757'478.-
Remboursements dépenses thématiques	0.-	0.-		0.-
Péréquation directe	7'630'598.-	6'354'841.-	+ 20.1	6'740'392.-
Totaux	31'712'616.-	27'377'169.-	+ 15.8	29'968'573.-

² Cf. en particulier le préavis N° 154/2014 – Mission de l'Office de la mobilité, demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 87'400.- pour financer les mandats nécessaires à la réalisation des projets facilitant le trafic et les déplacements à Nyon ; et le préavis N° 133/2013 – Evaluation des fonctions et révision de l'échelle des traitements

NYON · PRÉAVIS N° 218 AU CONSEIL COMMUNAL

A la lecture de ce tableau, on constate que les charges cantonales augmentent de manière conséquente par rapport aux comptes 2013, que ce soit pour la facture sociale (+14.6%) ou pour la péréquation directe (+ 20.1%).

Concernant la facture sociale, cet écart est renforcé par le fait qu'un décompte final de l'année 2012 en notre faveur nous avait été accordé en 2013, alors que le décompte final de l'année 2013, reçu en 2014, a augmenté la contribution de Nyon de CHF 853'837.-. Ce montant a pu néanmoins être entièrement compensé par une dissolution partielle de la provision, qui avait été faite dans ce but lors du bouclage 2013.

Le même mécanisme est observable pour la contribution de Nyon à la péréquation directe. Un montant supplémentaire de CHF 890'206.- a été facturé à titre de décompte final de l'année 2013. Ce montant a pu être entièrement compensé par une dissolution partielle de la provision faite en 2013.

C'est également dans ce chapitre comptable que sont comptabilisées depuis 2014 les participations financières de la Ville de Nyon aux associations intercommunales de la Police Nyon Région (PNR) et du SDIS Nyon-Dôle. Les montants de la participation de Nyon sont plus bas que budgétisés. Cela est dû au fait que les excédents de recettes des associations ont été rétrocédés aux communes membres au moment du bouclage de leurs comptes 2014 (CHF 583'614.- pour PNR et CHF 31'875.- pour le SDIS Nyon-Dôle).

Aides et subventions

Les aides et subventions qui ont été accordées en 2014 sont inférieures d'un peu plus de CHF 300'000.- par rapport au montant budgétisé. Malgré l'augmentation des subventions accordées aux crèches durant l'année 2014³, certaines subventions n'ont été que partiellement distribuées, ou se sont avérées moins élevées que prévu, comme les aides individuelles à la formation et aux études, ou la participation au financement de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) par exemple, ce qui a permis de respecter le cadre budgétaire fixé.

Attributions aux fonds de réserve

Les attributions à des fonds de réserve sont conséquentes en 2014, avec un montant total de plus de CHF 6,2 millions. Plusieurs éléments viennent expliquer ce résultat.

Un montant de CHF 322'863.50 a été reçu en 2014 à titre de subvention cantonale pour un préavis qui avait déjà été bouclé. La recette a donc été comptabilisée sur le compte N° 410.4516.00, puis reversée sur le fonds de réserve N° 9282.17 - *Fonds de réhabilitation décharge*.

Un nouveau fonds de réserve a également été créé afin d'attribuer l'excédent de recettes de la rubrique 452 – *Ordures ménagères, décharge*. Un montant de CHF 105'837.81 a donc été versé sur ce fonds en 2014.

Des participations de l'ordre de 1,3 million de francs aux infrastructures de plans de quartier ont été reçus de la part de promoteurs et propriétaires. Ces montants ont été également attribués aux fonds de réserves correspondants.

Les autres attributions à fonds de réserve concernent principalement des rubriques comptables financées par des taxes, et dont les excédents de recettes doivent être transférés sur fonds. Il s'agit en particulier du Service des eaux, pour 2,1 millions de francs.

³ Pour plus de détails, se référer au préavis N° 175/2014 des crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2014

NYON · PRÉAVIS N° 218 AU CONSEIL COMMUNAL

Finalement, un montant de CHF 1 million a été attribué au fonds de réserve pour l'achat futur de terrains. La Municipalité est en effet en tractations à l'heure actuelle en vue de l'acquisition d'une parcelle stratégique. Ce montant devrait permettre de financer en partie l'acquisition de cette parcelle ou d'une prochaine, selon la politique foncière voulue par la Municipalité.

Imputations internes

Les imputations internes sont des écritures qui permettent d'avoir une vision plus fine des coûts des différents services. Elles figurent en charges et en revenus pour un montant total identique.

Les principales imputations peuvent être segmentées comme suit :

- les imputations d'une partie des charges des services transversaux sur les Services industriels ;
- les imputations entre services « métiers » ;
- les imputations à l'intérieur d'un service, par exemple des charges de la section « administrative » sur les sections « métiers ».

L'évolution de cette rubrique résulte de l'évolution des charges et des clés de répartition de ces différents coûts.

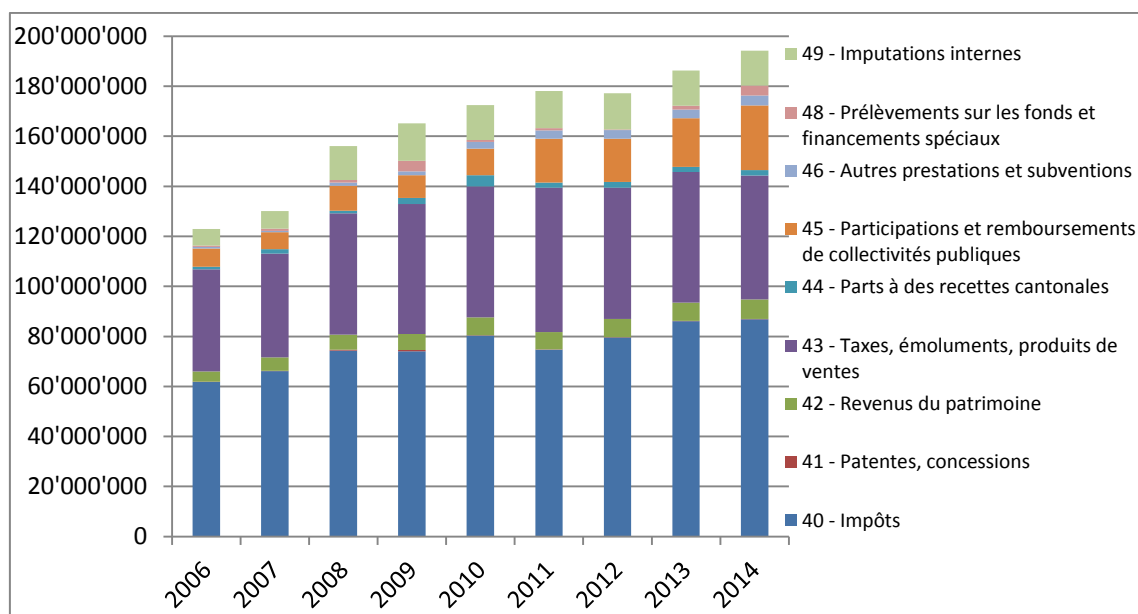
Revenus de fonctionnement

Les principales rubriques se présentent comme suit :

Revenus de fonctionnement	Comptes 2014 CHF	Comptes 2013 CHF	Variation par rapport aux comptes 2013 en %	Budget 2014 CHF
Impôts	86'876'565.-	86'144'951.-	+ 0.8	80'970'000.-
Patentes et concessions	63'295.-	76'845.-	- 17.6	82'600.-
Revenu du patrimoine	7'836'182.-	7'341'202.-	+ 6.7	8'175'990.-
Taxes, émoluments, produits ventes	49'591'020.-	52'154'100.-	- 4.9	49'189'354.-
Part à des recettes cantonales	2'143'652.-	2'110'198.-	+ 1.6	2'300'000.-
Participations et remboursements de collectivités publiques	25'878'252.-	19'412'590.-	+ 33.3	25'241'135.-
Autres prestations et subventions	3'965'156.-	3'454'936.-	+ 14.8	3'703'183.-
Prélèvements sur fonds de réserve et financements spéciaux	3'853'885.-	1'546'294.-	+ 149.2	1'370'651.-
Imputations internes	13'950'949.-	14'026'429.-	- 0.5	14'854'742.-
Total	194'158'956.-	186'267'546.-	+ 4.2	185'887'655.-

NYON · PRÉAVIS N° 218 AU CONSEIL COMMUNAL

Le graphique ci-après présente l'évolution dans le temps des revenus de fonctionnement :



Les variations entre les comptes et le budget 2014 sont expliquées dans les chapitres suivants :

Impôts

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et les écarts par impôt :

Impôts	Comptes 2014 CHF	Comptes 2013 CHF	Variation par rapport aux comptes 2013 en %	Budget 2014 CHF
Impôt sur le revenu	48'173'531.-	48'919'625.-	- 1.5	43'600'000.-
Impôt sur la fortune	6'737'246.-	6'303'392.-	+ 6.9	5'000'000.-
Impôt à la source	3'411'650.-	4'283'973.-	- 20.4	4'400'000.-
Impôt spécial des étrangers	1'395'471.-	0.-		1'800'000.-
Rétrocession impôt frontaliers	3'818'619.-	4'172'751.-	- 8.5	4'900'000.-
Total personnes physiques	63'536'517.-	63'679'740.-	- 0.2	59'700'000.-
Impôt bénéfice net	13'382'547.-	10'984'052.-	+ 21.8	11'700'000.-
Impôt sur le capital	327'424.-	242'444.-	+ 35.1	200'000.-
Impôt compl. immeubles	658'910.-	524'605.-	+ 25.6	580'000.-
Total personnes morales	14'368'881.-	11'751'101.-	+ 22.3	12'480'000.-
Impôt foncier	5'500'066.-	5'207'271.-	+ 5.6	5'000'000.-
Droits de mutation	2'362'468.-	3'794'760.-	- 37.7	2'400'000.-
Successions et donations	936'861.-	1'554'027.-	- 39.7	1'200'000.-
Impôts sur chiens	36'148.-	35'340.-	+ 2.3	40'000.-
Impôts récupérés après défalcatons	135'624.-	122'712.-	+ 10.5	150'000.-
Taxes sur boissons	250.-	7'400.-	- 96.6	7'600.-
Taxes sur tabacs	4'250.-	4'800.-	- 11.5	5'000.-
Anticipations et concessions	58'795.-	64'645.-	- 9.0%	70'000.-
Intérêts moratoires	99'581.-	650'714.-	- 84.7	550'000.-
Recettes diverses (tombolas-lotos)	5'257.-	4'105.-	+ 28.1	7'400.-
Impôt sur gains immobiliers	2'143'652.-	2'110'198.-	+ 1.6	2'300'000.-
Autres recettes fiscales	11'282'953.-	13'555'972.-	- 16.8 %	11'730'000.-
Total	89'188'351.-	88'986'813.-	+ 0.2 %	83'910'000.-

NYON · PRÉAVIS N° 218 AU CONSEIL COMMUNAL

La lecture globale des recettes fiscales laisse apparaître que, dans l'ensemble, les impôts et taxes encaissés en 2014 sont plus élevés que ce qui avait été budgétisé. C'est particulièrement le cas pour les impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales. Néanmoins la progression des recettes fiscales par rapport à l'année 2013 n'est pas très marquée (+0.2%), comme le présente l'analyse par type d'impôt présentée ci-après :

Impôts des personnes physiques

Le montant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été supérieur aux attentes et prévisions élaborées lors du budget (+ CHF 6,3 millions).

Afin de bien appréhender ce différentiel, il est utile de préciser la structuration de cet impôt par année fiscale⁴ :

En centaines de milliers de CHF

Année fiscale	Total	2014	2013	2012	2011 et anté.
Revenu ⁵	45'108.-	35'552.-	4'322.-	3'899.-	1'335.-
Fortune	6'737.-	4'981.-	1'080.-	425.-	252.-
Total	51'845.-	40'533.-	5'402.-	4'324.-	1'587.-
En %	100.00	78.2	10.4	8.3	3.1

A nouveau, une part conséquente de l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques est issue de prélèvements correspondants aux années fiscales précédentes (21.8% pour un montant de plus de 11,3 millions de francs). Il est néanmoins observable que les revenus extraordinaires liés à des années antérieures tendent à se réduire par rapport à l'année 2013 (14 millions de francs en 2013). Ce phénomène a donc pour effet que le total de l'impôt sur les personnes physiques engrangé en 2014 est plus bas que celui engrangé en 2013 (- CHF 143'000.-). Cela devra donc être suivi de près pour les années à venir.

Néanmoins, si on prend uniquement en considération les revenus des impôts des personnes physiques pour l'année fiscale en cours (année fiscale 2013 pour les comptes 2013 et année fiscale 2014 pour les comptes 2014, après neutralisation des impôts issues des années fiscales précédentes), on constate que ces impôts progressent de 5.8% entre 2013 et 2014, ce qui reste encourageant.

Il apparaît également que, par rapport à 2013, l'impôt sur le revenu est inférieur en 2014 (-1.4%). Cependant, il est important de préciser que jusqu'en 2013, l'impôt spécial des étrangers (ou imposition sur la dépense) était comptabilisé dans la rubrique *Impôt sur le revenu*, alors qu'il a été isolé en 2014. Ainsi, en neutralisant l'impôt spécial des étrangers en 2013, l'impôt sur le revenu des personnes physiques progresse de 2.1% entre 2013 et 2014.

Impôts des personnes morales

Les recettes liées à l'impôt sur le bénéfice pour l'année 2014 sont encourageantes, avec des rentrées de près de 1,7 million de francs supérieures à ce qui avait été budgétisé. A nouveau, il faut être prudent, car 32.6 % des recettes sont liées à des récupérations d'années fiscales antérieures (beaucoup plus qu'en 2013), rendant cet impôt très volatil. Cette volatilité est encore renforcée par le fait que la plus grande majorité de l'impôt sur le bénéfice est lié à un petit nombre de grandes entreprises.

⁴ Par année fiscale ou année de taxation, il faut comprendre l'année où les revenus ont été réalisés par le contribuable. Il faut également préciser que le système fiscal veut que le contribuable paie des acomptes lors de l'année « n », puis, une fois son dossier taxé, un produit correspondant à la différence entre la facture finale (suite à la taxation) et les acomptes est constaté dans les comptes.

⁵ Ce tableau n'intègre que le produit de l'impôt sur le revenu en lien avec les revenus périodiques. Les prestations en capital (par exemple suite à la perception d'un montant du deuxième pilier) ne sont pas pris en considération.

NYON · PRÉAVIS N° 218 AU CONSEIL COMMUNAL

L'avenir des rentrées fiscales liées à l'impôt sur le bénéfice reste donc incertain, en particulier suite à la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, et les éventuelles compensations cantonales à l'attention des communes.

Les autres types d'impôts liés aux personnes morales (capital et impôt complémentaire sur les immeubles) n'amènent pas de commentaires particuliers.

Autres types d'impôts

Les autres types d'impôts sont en ligne avec le budget. Un léger tassement des recettes liées aux droits de mutation et aux impôts sur les gains immobiliers (impôts conjoncturels) laisse présager d'un ralentissement perceptible du marché de l'immobilier, qui vient confirmer une tendance exprimée lors de l'élaboration du budget 2015.

Patentes et concessions

Les montants sont de faible importance avec un résultat légèrement en deçà des comptes 2013 et des prévisions budgétaires.

Revenus du patrimoine

Ils sont composés notamment du produit des intérêts, des locations immobilières, des dividendes perçus sur participations de la Ville, des droits de superficie et des taxes de stationnement.

Les recettes comptabilisées en 2014 sont en phase avec les montants budgétisés. Les principaux écarts s'expliquent en particulier par une baisse exceptionnelle des intérêts moratoires (- CHF 450'000.-), suite à un réajustement du Canton, et par des recettes liées à la location de matériel à Police Nyon Région (+ CHF 240'000.-), et qui n'avaient pas été budgétisées.

Taxes, émoluments, produits des ventes

Les recettes globales de ce chapitre sont plus élevées que celles budgétisées pour un peu plus de CHF 400'000.-. Pour comprendre ces écarts, il est nécessaire de dissocier les différentes sources de recettes. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous :

Plus de 1,3 million de francs de recettes non budgétisées ont été perçues en 2014 à titre de contributions compensatoires de stationnement et financement des infrastructures de la part de propriétaires et de promoteurs, lors de la délivrance de permis de construire (rubriques 430 et 431). Ces montants ont été par la suite entièrement reversés aux fonds de réserves correspondants.

Concernant les diverses taxes perçues (434), il s'est avéré que les taxes mises en place pour financer l'élimination des déchets et l'épuration (taxe au sac, taxe forfaitaire et taxe annuelle d'épuration) ont entraîné des recettes moins élevées que prévues (- CHF 775'000.-).

Les recettes liées à la vente de fluides par les SI sont 2,4 millions moins élevées que les montants budgétisés (435). Ce phénomène s'explique par une baisse de la demande des consommateurs, en particulier en ce qui concerne le gaz, conjuguée à une baisse des prix d'achat et de vente. Ce manque à gagner est néanmoins compensé par une baisse des charges d'achat d'énergie et de fluides, présenté dans le chapitre *Biens, services et marchandises*.

Finalement, les recettes liées aux remboursements de traitements (436) des assurances accident et perte de gains maladie en cas d'absence de collaborateurs, et qui ne sont pas budgétisées, viennent augmenter les recettes pour environ CHF 235'000.-.

Part à des recettes cantonales

Cette rubrique enregistre la part de la Commune à l'impôt sur les gains immobiliers. Elle est inférieure au budget 2014 d'environ CHF 156'000.-. Ce type d'impôt est par ailleurs difficile à évaluer au vu de son caractère très aléatoire. Il reste cependant en ligne avec celui qui avait été enregistré en 2013.

Participations et remboursements de collectivités publiques

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel le « retour » du fonds de péréquation intercommunal, soit un produit calculé en fonction du nombre d'habitants. A noter que la recette par habitant augmente en fonction de la population totale de la collectivité, ceci afin notamment d'indemniser les villes-centres pour les dépenses supplémentaires supportées par ces dernières (coût d'une infrastructure utile à un bassin de population plus important que les seuls habitants de la ville)⁶.

Ce chapitre enregistre également les différentes subventions et participations que la Ville de Nyon reçoit du Canton, de la Confédération ou des différentes communes avec lesquelles elle collabore. Depuis 2014, c'est également sous cette rubrique que sont enregistrées les différentes prestations que Nyon refacture au SDIS Nyon-Dôle et à Police Nyon Région.

L'écart par rapport au budget 2014 s'explique principalement par la subvention exceptionnelle reçue de la part du Canton pour l'assainissement de l'ancienne décharge de Molard Parelliet (+ CHF 322'863.50, reversée à fonds de réserve), ainsi que par des refacturations aux deux nouvelles associations intercommunales dans l'ensemble plus élevées que budgétisées (+ CHF 224'600.-).

Autres prestations et subventions

Ces prestations s'identifient notamment aux participations des parents pour les crèches et garderies et la participation de l'UEFA à l'entretien du site de Colovray. Ce chapitre présente des recettes légèrement plus élevées que celles budgétisées. L'écart s'explique par une augmentation de la participation des parents à la structure d'accueil familial de jour, suite à l'augmentation du nombre d'heures de garde (cf. le préavis N° 189/2014 des crédits supplémentaires 2e série au budget 2014).

Prélèvements sur fonds de réserve

Plusieurs prélèvements sur fonds de réserve ont été opérés en 2014, à savoir :

- deux montants de respectivement CHF 890'206.- et CHF 853'837.-, pour un total de CHF 1'744'043.-, ont été prélevés sur le fonds de réserve qui avait été constitué au bouclage des comptes 2013 afin d'absorber les décomptes définitifs 2013 de la péréquation directe et de la facture sociale ;
- un prélèvement sur le fonds de réserve du Service du feu, qui n'a plus de raison d'être depuis la suppression du point d'impôt (CHF 1'115'099.-) ;
- deux prélèvements (CHF 25'201.90) sur le fonds *Développement touristique*, pour un soutien au FAR° dans le cadre de leur 30^e anniversaire, et afin d'égaliser le chapitre N° 162 – *Fonds pour le développement touristique* ;
- un prélèvement de CHF 605.91 sur le fonds *Développement durable* afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre comptable ;

⁶ Pour le détail du calcul se référer au préavis N° 137 sur le budget 2014.

- un prélèvement sur le fonds de réserve *Constructions protection civile* afin de financer notre participation à l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) (CHF 318'752.-) ;
- un prélèvement sur le fonds dédié à l'éclairage public afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre comptable (CHF 104'751.99) ;
- un prélèvement de CHF 545'431.- pour équilibrer le compte du réseau de distribution d'électricité.

Imputations internes

Elles sont le pendant des imputations internes comptabilisées en charges. Elles ont dès lors été commentées dans le chapitre relatif à ce dernier.

3. Comptes d'investissement

Résultat

<i>Comptes 2014</i>		<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
		<i>Compte d'investissements</i>	
33'482'074.-		Total des charges	41'789'000.-
	3'932'287.-	Total des revenus	3'761'000.-
	29'549'787.-	Dépenses nettes d'investissements	38'028'000.-
			17'281'367.-

Les investissements de l'année 2014 sont supérieurs à ceux de l'année précédente pour plus de CHF 13,7 millions, pour un total d'investissements bruts de plus de CHF 33 millions. Même s'ils sont en-deçà des montants d'investissement budgétisés, ces montants illustrent bien le fait que les investissements liés à l'augmentation de la population sont passés pour la plupart de la phase d'étude à la phase de réalisation.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissements			
<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2014</i>	<i>Situation au 31.12.2013</i>	<i>Variations</i>
	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
Investissements	33'407'074.-	19'759'492.-	13'647'582.-
Ouvrages de génie-civil et d'assainissement	10'138'272.-	6'662'665.-	3'475'607.-
Bâtiments et constructions	11'760'598.-	2'948'851.-	8'811'747.-
Installations des Services industriels	8'915'628.-	6'791'992.-	2'123'636.-
Forêts	15'657.-	0.-	15'657.-
Machines, mobilier et véhicules	716'782.-	1'194'754.-	-477'972.-
Marchandises et approvisionnements	110'973.-	259'964.-	-148'991.-
Autres biens (achat de terrain notamment)	1'749'165.-	1'901'267.-	-152'102.-
Prêts et participations permanentes	0.-	0.-	0.-
Autres prêts et participations	0.-	0.-	0.-
Autres subventions	75'000.-	0.-	75'000.-
Autres dépenses d'investissements	75'000.-	0.-	75'000.-
Total	33'482'074.-	19'759'492.-	13'722'582.-

Concernant les ouvrages de génie-civil et d'assainissement, les dépenses les plus importantes concernent les divers réaménagements routiers consentis afin de réorganiser les transports publics urbains et régionaux et assurer le passage au quart d'heure des bus (CHF 1,8 million pour le préavis N° 92/2013 et CHF 2,7 millions pour le préavis N° 125/2013). CHF 1,5 million a également été investi en 2014 pour adapter les infrastructures routières qui permettent l'accès au quartier de la Petite Prairie (préavis N° 142/2014). Le nouveau concept de gestion des déchets, et l'acquisition de nouveaux éco-points ont eux entraîné une dépense d'investissement de près de CHF 920'000.- en 2014.

Les dépenses liées aux bâtiments et constructions concernent en majorité les études menées pour la construction du centre scolaire et sportif du Reposoir (CHF 2,8 millions) et de Marens (CHF 1,2 million). La construction du Centre d'exploitation routes et voirie (CERV) et de la future déchèterie a pour sa part coûté près de CHF 3,7 millions en 2014, tandis que la rénovation du temple a entraîné pour plus de CHF 1,2 million de dépenses d'investissement. L'acquisition du bâtiment de la pisciculture a entraîné un décaissement de CHF 961'328.-.

Les principaux travaux liés aux espaces verts concernent la réalisation du parc de la Morâche, pour un montant d'un peu plus de CHF 1 million en 2014.

Au niveau des installations des Services industriels, il y a lieu de mettre en exergue les extensions du réseau (CHF 3,3 millions), le renforcement en gaz naturel de la Ville de Nyon (environ CHF 734'000.-) et la rénovation du poste de la Longeraie (CHF 1,9 million).

Recettes d'investissement

Recettes d'investissements			
<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2014 CHF</i>	<i>Situation au 31.12.2013 CHF</i>	<i>Variations CHF</i>
Participations de tiers	3'205'974.-	2'439'876.-	766'098.-
Ventes de terrains	0.-	132'000.-	-132'000.-
Participations de tiers	3'205'974.-	2'307'876.-	898'098.-
Subventions	726'312.-	38'249.-	688'063.-
Confédération	0.-	0.-	0.-
Canton	726'312.-	10'489.-	715'823.-
Autres subventions	0.-	27'760.-	-27'760.-
Total	3'932'287.-	2'478'125.-	1'454'162.-

Les participations de tiers concernent pour l'essentiel les crédits d'extension des Services industriels (taxes de raccordements par exemple).

Quelques subventions sont également à relever en provenance d'autres collectivités publiques, dont notamment une subvention de CHF 400'000.- de l'Etat de Vaud pour le financement du giratoire de la Gravette. Ce versement de l'Etat de Vaud correspond à la première moitié de sa subvention finale. La subvention totale attendue est ainsi plus élevée que celle inscrite au préavis.

4. Bilan

Actif

ACTIF			
<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2014 CHF</i>	<i>Situation au 31.12.2013 CHF</i>	<i>Variations CHF</i>
Disponibilités	17'307'348.-	15'294'804.-	2'012'544.-
Débiteurs et comptes courants	52'648'330.-	53'398'798.-	-750'468.-
Placements du patrimoine financier	22'935'106.-	23'406'739.-	-471'633.-
Actifs transitoires	3'573'085.-	6'419'930.-	-2'846'845.-
Investissements du patrimoine administratif	171'917'810.-	153'315'935.-	18'601'875.-
Prêts et capitaux de dotations	299'926.-	25.-	299'901.-
Subventions et participations à amortir	375'460.-	471'080.-	-95'620.-
Total	269'057'065.-	252'307'311.-	16'749'754.-

Disponible

Le niveau élevé de liquidités est à nouveau dû à un emprunt contracté en décembre 2014 afin de faire face aux obligations de fin d'année.

Débiteurs

La légère baisse de ce chapitre s'explique par un suivi renforcé des débiteurs.

Placement du patrimoine financier

La diminution des placements du patrimoine financier est due principalement au reclassement des actions de SADEC SA au patrimoine administratif, comme demandé par le Conseil communal.

Actifs transitoires

Ce poste est constitué afin d'assurer une délimitation correcte des charges et produits de l'exercice. Deux éléments constituent le solde:

- les factures débiteurs envoyées en 2015 mais concernant les produits de l'exercice 2014 ;
- les factures créanciers payées en 2014 mais concernant les charges de l'exercice 2015.

Les postes les plus importants sont constitués de l'excédent de participation de la Ville de Nyon à Police Nyon Région et au SDIS Nyon-Dôle.

Investissements du patrimoine administratif

Les investissements du patrimoine administratif en 2014 sont nettement supérieurs à 2013. L'écart positif correspond à la différence entre les dépenses nettes d'investissements d'une part, et les amortissements et prélèvements sur fonds de réserve d'autre part.

Prêts et capitaux de dotation

La variation positive s'explique par le reclassement des actions de la SADEC.

Subventions et participations à amortir

La variation s'explique par deux points :

- amortissement annuel des subventions d'investissements accordées à la société de sauvetage et pour la revitalisation du massif de la Dôle (CHF 133'120.- en diminution) ;
- bouclage du préavis N° 135/2013, Développement de la structure d'accueil de Visions du Réel (CHF 37'500.- en augmentation).

Passif

PASSIF en CHF	Situation au 31.12.2014	Situation au 31.12.2013	Variations
Engagements courants	12'777'555.-	12'971'633.-	-194'078.-
Emprunts à court terme	31'500'000.-	0.-	31'500'000.-
Emprunts à moyen et long terme	125'118'388.-	142'709'236.-	-17'590'848.-
Passifs transitoires	3'096'616.-	4'134'278.-	-1'037'662.-
Financements spéciaux et fonds de réserve	91'265'050.-	88'462'464.-	2'802'586.-
Capital	5'299'458.-	4'029'700.-	1'269'758.-
Total	269'057'065.-	252'307'311.-	16'749'754.-

Engagements courants

Les évolutions des engagements courants sont fonction essentiellement des dates de facturation et de paiement des créanciers.

Emprunts

La répartition des emprunts par prêteur se présente comme suit. Il doit être relevé qu'un reclassement a été effectué entre les emprunts à court terme et à long terme, afin de différencier les échéances de remboursement :

Emprunts à court, moyen et long terme en CHF	Situation au 31.12.2014	Situation au 31.12.2013	Variations
Emprunts à court terme	31'500'000.-	0.-	31'500'000.-
Debiopharm International SA	10'000'000.-	0.-	10'000'000.-
Caisse d'épargne de Nyon	5'000'000.-	0.-	5'000'000.-
VZ Depotbank AG	5'000'000.-	0.-	5'000'000.-
La Poste – Caisse de pension	5'000'000.-	0.-	5'000'000.-
BCV	6'500'000.-	0.-	6'500'000.-
Emprunts par obligation simple	125'118'388.-	142'709'236.-	-17'590'848.-
UBS	16'000'000.-	26'000'000.-	-10'000'000.-
Crédit Suisse	5'000'000.-	5'000'000.-	0.-
DEXIA	12'500'000.-	12'500'000.-	0.-
BCV	0.-	6'500'000.-	-6'500'000.-
BCGE	10'000'000.-	10'000'000.-	0.-
PostFinance	34'000'000.-	37'000'000.-	-3'000'000.-
Caisse de pension de l'Etat de Genève	5'000'000.-	0.-	5'000'000.-
La Poste – Caisse de pension	16'000'000.-	21'000'000.-	-5'000'000.-
SUVA	21'500'000.-	11'500'000.-	10'000'000.-
ECA	118'388.-	209'236.-	-90'848.-
VZ Banque ZH	0.-	8'000'000.-	-8'000'000.-
Luzerner Pensionskasse	5'000'000.-	5'000'000.-	0.-
Total	156'618'388.-	142'709'236.-	13'909'152.-

L'endettement de la commune augmente de 13,9 millions de francs par rapport au 31 décembre 2013. C'est l'illustration de l'effort consenti en termes d'investissements, afin d'adapter les infrastructures de la ville à l'augmentation de la population.

Cependant, il est important de préciser qu'à nouveau cette année, un emprunt de CHF 5 millions a été conclu à la fin de l'année afin de faire face aux obligations de fin d'année. Depuis le début de l'année 2015, CHF 6,5 millions ont été remboursés à nos créanciers. Ainsi, au moment de la rédaction de ce préavis, l'endettement total de Ville de Nyon s'élève à CHF 150,1 millions.

Passifs transitoires

Les principaux poste qui constituent les passifs transitoires sont les émoluments d'impôts, l'ajustement TVA et le solde 2014 de la prime APG.

Financements spéciaux et fonds de réserve

L'augmentation est due aux différentes affectations à fonds de réserve qui ont été réalisés au moment du bouclage des comptes.

Capital

Le capital augmente suite au résultat bénéficiaire de l'exercice 2014.

5. Réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances (COFIN)

Lors de l'élaboration du budget 2015, et dans le cadre de son rapport, la Commission des finances a émis cinq vœux, qui ont fait l'objet d'une discussion entre la COFIN et la Municipalité, lors de laquelle il a été convenu que cette dernière intégrerait une réponse écrite à ces vœux dans le préavis relatif aux comptes 2014. Les vœux et leurs réponses respectives sont présentés ci-après :

1. En plus des règles propres à la maîtrise des enveloppes budgétaires, la COFIN demande que la Municipalité fixe une règle supplémentaire par rapport aux comptes des exercices précédents (dépenses effectives). Chaque ligne des prochains budgets dont le montant diffère significativement des comptes des trois années précédentes, pourrait faire l'objet d'un amendement.

La Municipalité ne souhaite pas créer de règle supplémentaire concernant les différences de montants entre le budget et les comptes des années antérieures. Elle estime en effet que cette mesure serait contraire au système d'enveloppes budgétaires, qui a été mis en place depuis quelques années, et qui a fait ses preuves. Il permet de responsabiliser les services communaux dans la gestion de leurs budgets et dans l'allocation de leurs ressources, tout en gardant le contrôle sur la progression des charges. La Commission des finances a d'ailleurs confirmé à plusieurs reprises son attachement à ce système de budgétisation.

Un système de coupes linéaires basées sur les comptes des dernières années pourrait avoir pour effets d'encourager les services à dépenser la totalité de leur budget à la fin de l'année, afin d'éviter toute coupe l'année suivante. La Municipalité veut éviter cela : le système d'enveloppe est un instrument suffisant à ses yeux.

Néanmoins, lors des visites budgétaires internes, qui interviennent lors de la création du budget, la Municipalité est attentive à tout écart entre le montant budgétisé et les comptes des années précédentes. Si un écart significatif est constaté, des justificatifs détaillés sont demandés aux services pour justifier ces écarts, et d'éventuels réajustements sont opérés.

De plus, elle a pour ambition, à chaque début de législature, d'établir son budget en réévaluant chaque ligne budgétaire (budget à base 0), afin de reconsidérer les acquis budgétaires des années précédentes en fonction des besoins de la population et des prestations offertes.

2. Les subventions de la Ville de Nyon en faveur d'associations culturelles régies par des conventions (telles que Vision du Réel, FAR°, Usine à Gaz, l'Élastique citrique, Luna) devraient être incluses dans les enveloppes budgétaires. De plus, le renouvellement de ces conventions (en principe tous les quatre ans) devrait être soumis à l'approbation de la commission culturelle.

Le renouvellement des conventions qui lient la Ville de Nyon et les associations culturelles sont déjà soumises à la Commission des affaires culturelles pour validation. Chaque parti présent au Conseil communal dispose d'un représentant au sein de cette commission et a donc la possibilité de s'exprimer sur ces conventions. Cette manière de procéder donne satisfaction et la Municipalité souhaite la maintenir.

Les effets financiers de ces conventions sont intégrés dans les enveloppes du groupe 36 – *Aides et subventions*, et sont donc soumis au système d'enveloppes. Si néanmoins une convention prévoit une augmentation exceptionnelle sur une année de la subvention, notamment dans le cadre de l'anniversaire d'une association par exemple, cette dépense supplémentaire exceptionnelle est considérée comme un dépassement d'enveloppe autorisé. Elle est par contre retranchée du budget l'année suivante. La Municipalité ne souhaite pas intégrer ces subventions exceptionnelles limitées dans le temps dans le système d'enveloppe. Elle estime en effet qu'il serait inéquitable que certaines associations voient leur subvention baisser une année, car d'autres associations bénéficient de subventions exceptionnelles.

3. Avec 2,7 ETP au budget 2014 (postes à pérenniser), puis 2,2 ETP au budget 2015 non justifiés par préavis, la COFIN demande à la Municipalité qu'elle respecte la volonté du Conseil communal de procéder par voie de préavis pour toute augmentation des effectifs du personnel fixe de l'Administration communale.

Dans le cadre du contrôle de la masse salariale et de la flexibilisation de la gestion des postes, la Municipalité a décidé que toute augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux salaires devrait faire l'objet d'une demande auprès du Conseil communal. En revanche, elle réaffirme ici sa volonté de garder la maîtrise sur les modifications des taux d'activité de ses collaborateurs, pour autant que l'enveloppe salariale accordée par le Conseil communal dans le cadre du budget soit respectée. Si en augmentant le temps de travail d'un collaborateur ou en créant un nouveau poste, elle augmente la masse salariale, alors elle doit en demander l'autorisation au Conseil communal. Un soin particulier est porté par les Services des ressources et relations humaines et des finances pour s'assurer qu'à chaque modification d'EPT accordée par la Municipalité, le montant de la masse salariale est respecté.

4. La COFIN rappelle à la Municipalité que selon son préavis 133 du 23 septembre 2013 concernant l'évaluation des fonctions et la révision de l'échelle des traitements, elle s'est engagée à fournir des rapports de synthèse à l'intention du Conseil communal, communications que la COFIN estime souhaitable après une année d'étude.

La Municipalité a adopté le 12 janvier 2015 son rapport N° 202 visant à faire le point sur l'avancement des travaux de révision du statut du personnel et de réévaluation des fonctions. Il a été déposé auprès du Conseil communal lors de sa séance du 2 février 2015.

5. Les chefs de service doivent pouvoir expliquer les variations de toutes les lignes comptables du budget de leur service, même quand il s'agit de comptes sous la responsabilité d'autres services (par exemple Architecture et Bâtiment, Ressources Humaines, etc.) ou d'imputations internes (par exemple de la part des Espaces verts).

Les chefs de services doivent effectivement être en mesure d'expliquer l'ensemble des lignes budgétaires des chapitres comptables dont ils sont responsables, que ce soit par oral suite à une question de la Commission de finances dans le cadre d'une visite budgétaire, ou par écrit, si la réponse nécessite plus d'investigations. Le Service des finances est d'ailleurs toujours présent en soutien aux services lors des visites budgétaires, et afin de s'assurer qu'il soit répondu à toutes les questions de la COFIN.

En parallèle à cela, la Municipalité s'engage, dans le cadre du budget 2016, à simplifier le système d'imputations internes, afin de faciliter la lecture et la compréhension des chapitres budgétaires.

6. Conclusion

La Municipalité est satisfaite des résultats positifs des comptes 2014. Ils sont l'illustration tant d'une bonne maîtrise des charges que du dynamisme économique que connaît la région nyonnaise actuellement. Cette situation lui permet de consentir à des investissements conséquents, afin d'adapter les infrastructures aux besoins de la population, tout en maîtrisant la croissance de la dette et le poids des intérêts.

NYON · PRÉAVIS N° 218 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 218 concernant les comptes communaux de l'exercice 2014,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- décide :**
1. d'approuver les comptes de l'exercice 2014 ;
 2. de porter l'excédent de revenu de CHF 1'269'758.- en augmentation du compte N° 9290.01 - *Capital*.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

Brochure des comptes communaux de l'exercice 2014

Séances de la Commission

Municipal délégué	M. Claude Uldry
Dates	Mercredi 20 mai 2015 à 20h Mercredi 27 mai 2015 à 20h
Lieu	Ferme du Manoir - Salle de conférence 2